

COMITE DIRECTEUR

Réunion du Vendredi 4 Mars 2005 à Paris – 17h

- Présents : M. Yvan MAININI, Président
Mmes Françoise AMIAUD, Roselyne BIENVENU, Yolaine COSTES, Françoise HUET, Jacqueline PALIN (seulement le Vendredi), Marie-Noëlle SERVAGE et Nicole VERLAGUET.
MM Christian AUGER, Claude AUTHIE, Thierry BALESTRIERE, Michel CHATEAU, Philippe COULON, Jacques DENEUX, Jean-Marie FLORET, Rémy GAUTRON, Bernard GAVA, Serge GERARD, Jean-Yves GUINCESTRE, Jean-Pierre HUNCKLER, Jean-Marc JEHANNO, Frédéric JUGNET, Jacques LAURENT, Philippe LEGNAME, André NOUAIL, Georges PANZA, Philippe RESTOUT, Jean-Pierre ROGER (seulement le Samedi), Patrice ROMERO, Alain SERRI et Yannick SUPIOT.
- Invités : Mme Josette BAILLY (Provence) MM. Roland BLIEKAST (Alsace), Jean-Jacques BLONDELLE (Picardie), Thierry MARTINEZ (Franche Comté), Jean BAYLE LESPITAU (Commission des Agents de Joueurs – seulement le Vendredi), Philippe GASNIER (COSMOS – seulement le Vendredi), Jacques PONTILLE (CD 42 – seulement le Vendredi), Daniel SIBOT (DIC – seulement le Vendredi).
- Représentants du Conseil d'Honneur : MM Elie CHAUVET, Jean COMPAGNON, Antoine MOLINARI.
- Excusés : Melle Loetitia MOUSSARD. MM. Pierre COLLOMB, René LE GOFF, Jacky RAVIER, Jean-Pierre ROGER et Jean-Pierre SIUTAT
- Assistent : Melles Jackie BLANC GONNET (seulement le Vendredi) et Stéphanie PIOGER - Mme Céline PETIT
MM. Jean-Pierre de VINCENZI (DTN), Vincent CAVELIER (Médecin Directeur National – seulement le Vendredi), Didier DOMAT (seulement le Vendredi), Raymond BAURIAUD (seulement le Vendredi), Fabrice CANET, Julien MATHONNIERE (seulement le Vendredi).

1. Ouverture par le Président.

Yvan MAININI souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents, et excuse les membres absents.

Il demande aux responsables et aux Présidents de commissions d'être patients pour démarrer leurs travaux, les grandes orientations seront fixées par le Comité Directeur de ce jour. Il recevra ensuite les différents responsables pour établir les fiches de missions.

Yvan MAININI rappelle les grands principes de gestion de la FFBB : les missions sont signées avec un budget, chaque personne est responsable de ses actions et de son budget dans le cadre des missions qui lui sont confiées (fiches de missions). Ceci permettra l'évaluation correcte des missions.

Il donne ensuite les chiffres à ce jour :

- 441.761 licenciés, soit environ + 0,55 % par rapport à la saison dernière.

Yvan MAININI explique ensuite que 19 Comités Départementaux se trouvent actuellement en difficulté, Michel CHATEAU a pour mission de leur apporter une aide et d'analyser leur situation au cas par cas.

Il souhaite une orientation vers une simplification des règlements.

Yvan MAININI s'est rendu cette semaine à l'Assemblée Nationale pour être auditionné sur l'évaluation et le contrôle des normes édictées par les fédérations et ligues. Il n'y a pas d'obligation d'urgence, des projets sont en cours. Il a assisté à une réunion avec des Députés de territoires ruraux, qui ont émis le souhait que le basket soit aussi développé chez eux.

Il explique que les 32^{ème} de finales de la Coupe de France sont une réelle phase de confrontation, le niveau fût très intéressant. Il y a eu environ 30.000 spectateurs sur l'ensemble des rencontres. Une bonne osmose règne entre les clubs de haut niveau et les autres.

Il adresse ensuite des félicitations au club de Quimper (Pro B) qui a produit un très bon basket de haut niveau, devant une salle comble.

Concernant la Boutique de la FFBB, Yvan MAININI souhaite rappeler qu'il ne faut pas mettre son personnel sous pression, il y a des consignes bien précises à respecter.

2. Nouvelles réflexions et mise en commun des avis, projets, remarques sur la politique fédérale 2005-2009 (groupes de réflexion). Etude des propositions → traduction en opérationnel : axe de travail.

Yvan MAININI explique que le document qui est distribué a été amendé à deux reprises par le Bureau Fédéral et que le Comité Directeur doit donner son avis final.

Il précise que le but est de concrétiser les projets. Il faut travailler en équipe pour faire avancer les choses.

Les groupes sont formés et les membres présents se retirent pour une heure de réflexion.

3. Commission Fédérales – Première partie

- Commission Fédérale Médicale

Jean-Yves GUINCESTRE explique que Vincent CAVELIER, Médecin Directeur National depuis le 1^{er} Octobre 2004, va présenter son bilan d'activité. La première partie de son travail est le suivi des Athlètes de Haut Niveau et des athlètes inscrits dans les filières d'accès.

- Bilan des actions réalisées :

Vincent CAVELIER explique que la grosse partie de son travail concerne la surveillance médicale des sportifs inscrits sur les listes de Haut Niveau. Il a fallu mettre en place toute une logistique.

Jean-Pierre de VINCENZI apporte quelques précisions sur les listes ministérielles :

- Liste Espoirs (gérée au niveau régional, jeunes qui sont dans les pôles espoirs)
- Liste France Jeunes (concerne les jeunes de 16 à 18 ans)
- Liste Seniors
- Liste Elite (concerne les athlètes qui ont terminé sur un podium lors d'une compétition internationale ou inter continentale)

Yvan MAININI précise qu'il faut rester vigilant sur les jeunes inscrits dans les pôles espoirs et aux potentialités qu'ils représentent, car la surveillance médicale de ces sportifs entraîne des coûts très importants.

Vincent CAVELIER précise les orientations données par l'arrêté du 11 Février 2004 :

- les examens médicaux préalables (examen médical par un médecin du sport, une recherche d'anomalies urinaires par bandelettes, un électrocardiogramme de repos, une échographie cardiaque et une épreuve d'effort maximal), complétés par un examen dentaire certifié.
- Puis deux fois par an, un examen médical complété par un examen physique, un bilan diététique et un bilan psychologique.
- Ensuite une fois par an une recherche d'anomalies urinaires par bandelettes, l'examen dentaire (s'il n'a pas été fait au préalable), l'électrocardiogramme de repos et le bilan biologique (athlète de plus de 15 ans).
- Et enfin tous les quatre ans, une épreuve d'effort maximal.

Au niveau de la FFBB, 696 athlètes sont concernés (22 Elites, 34 Seniors, 71 Jeunes, 569 Espoirs).

Il explique ensuite la procédure suivie pour effectuer la mise en place de ce suivi médical.

Les principales difficultés rencontrées ont été :

- la saturation des plateaux techniques,
- le manque de motivation de certains confrères,
- la mobilité des athlètes.

A ce jour, Vincent CAVELIER a obtenu 84,6 % de résultat d'examen. Le courrier pour le deuxième examen va être expédié aux environs du 7 Mars 2005.

Les propositions pour une amélioration de la procédure sont les suivantes :

- Création de conventions avec les plateaux techniques, bénéfique au niveau médical et financier,
- Intégrer au réseau les présidents des commissions médicales des Ligues,
- Améliorer la formation auprès des joueuses et joueurs,
- Créer un réseau médical pour les joueurs évoluant à l'étranger,
- Anticiper pour les joueurs entrant dans les pôles,
- Création et utilisation d'un réseau informatique pour recueil des données,
- Création d'un dossier médical du joueur à partir des résultats recueillis.

Alain SERRI souligne l'importance d'instaurer des conventions avec les plateaux techniques. Il faut le faire rapidement.

Jean-Pierre de VINCENZI confirme que ces examens doivent être passés dans les 3 mois qui précèdent la rentrée. La consigne a été passée au CTS pour les informer que si un problème survenait, ils pouvaient se retrouver engagés au niveau pénal.

Yvan MAININI pense que quand on parle d'engagement de la responsabilité, cela n'englobe pas uniquement les examens, mais aussi tout le suivi médical. Même si cela apporte des problèmes de mise en oeuvre de moyen, puisque ces suivis génèrent de gros budgets. Après pression du CNOSF, le Ministre a promis une forte mobilisation de moyens pour l'année prochaine.

Il souhaite savoir si les pôles regroupent bien uniquement de vrais potentiels, certains effectifs paraissent assez importants.

Jean-Pierre de VINCENZI précise que les effectifs dans les pôles sont définis selon des quotas bien précis, l'objectif restant de travailler sur le potentiel et non sur la masse, la DTBN incite les pôles à avoir des potentiels : 6 masculins et 6 féminins au minimum.

Yvan MAININI rappelle aux Présidents de Ligues présents que des accords particuliers avaient été passés avec des collectivités territoriales par exemple, pour que les examens soient partiellement pris en charge et reviennent moins cher. Il faut rester vigilant.

Vincent CAVELIER explique ensuite les autres actions dont il a la charge et notamment qu'il se tient à la disposition des Comités Départementaux, des Ligues Régionales, de la CFAMC.

Alain SERRI tient à préciser que le relais médical de la FFBB fonctionne bien.

- Validation du Règlement Fédéral Médical :

Jean-Yves GUINCESTRE informe que suite à cette nouvelle loi, il a fallu refaire le Règlement Fédéral Médical puisqu'il faut le déposer au Ministère. Il se trouve déjà, par petits extraits, dans l'annuaire officiel. Il s'agit d'un regroupement d'informations.

Ce Règlement Fédéral Médical est prêt aujourd'hui, il a été validé par les juristes de la FFBB.

Les membres du Comité Directeur vont recevoir ce règlement et faire un retour rapide de leurs observations à Jean-Yves GUINCESTRE. Il pourra ensuite être déposé, pour être adopté, au Ministère.

- Commission des Agents : Bilan de la saison 2003/2004.

Jean BAYLE LESPITAU explique le fonctionnement de la Commission et donne un aperçu de la saison 2003/2004, qui fut la première saison de référence, avec les documents requis.

Cette Commission a pour mission de promouvoir l'application des dispositions nouvelles qui réglementent l'activité d'Agent de joueur.

Pour effectuer les vérifications nécessaires, les Commissions de Contrôle de Gestion de la FFBB et de la LNB ont demandé aux clubs concernés de donner le détail des sommes qu'ils versent à ce titre.

Suite à ce qu'elle a pu constater, la Commission des Agents de joueurs propose cette première année de ne pas appliquer de sanction, mais plutôt de rappeler les règles aux intéressés. Jean BAYLE LESPITAU souhaite que la Fédération se montre plus sévère si ces règlements ne sont pas respectés.

Les irrégularités les plus fréquentes sont le résultat de la méconnaissance d'une des dispositions essentielles de la réglementation, à savoir l'obligation pour les clubs de ne traiter qu'avec un Agent licencié par la FFBB. Il y a aussi le problème du "scouting".

Jean BAYLE LESPITAU précise que certains Agents n'ont pas envoyé leurs contrats de mandats. Si ces contrats ne sont pas réceptionnés d'ici là, il faudra sanctionner les responsables au Comité Directeur du 13 Mai 2005.

Suite à sa demande, les membres du Comité Directeur acceptent de retirer sa licence d'Agent de joueur à Monsieur Philippe REVEL.

Bernard GAVA souhaite savoir pourquoi les sanctions ne sont pas immédiatement appliquées à l'encontre des Agents qui commettent des irrégularités.

Jean BAYLE LESPITAU pense que son premier objectif est d'assainir la profession d'Agent de joueur. Les irrégularités constatées se sont déroulées à une époque où les textes n'étaient pas bien connus.

Une discussion s'instaure sur le problème du scouting.

Yvan MAININI rappelle que la profession d'Avocat est incompatible avec celle d'Agent de joueur.

Le Comité Directeur souhaite que soit étudié le champ d'action des Agents de Joueurs, et qu'il leur soit interdit d'officier en dessous d'un niveau de championnat déterminé, ce que les décrets ne stipulent pas.

4. Présentation du site Cyber Basket et projection sur le développement du Beach Basket.

- Développement du Beach Basket :

Jackie BLANC-GONNET rappelle que cette opération a été créée l'année dernière, et qu'il s'agit là de faire des propositions pour l'été prochain.

Les difficultés rencontrées sont surtout matérielles. L'orientation a été donnée sur la simplification des buts de basket, tout en respectant les normes de sécurité.

Proposition pour le Beach Basket 2005 :

- Nouvelle activité
- Vise un public large
- Convivialité
- Horaires adaptés
- Récompenses symboliques
- Programme sur 5 jours : Animations, concours, All star, Nocturne apéritive, tournoi.

Une opération est organisée les 11 et 12 Juin 2005 avec la Mie Câline, et une autre avec Saint Jean de Monts qui s'appelle "Planète Beach". Plusieurs municipalités semblent intéressées par cette opération.

- Le site Cyber Basket :

Jackie BLANC-GONNET explique que le site Cyber Basket est la plateforme de rencontre qui a été créée l'an passé. Elle fait une démonstration de navigation et une visite sur le site.

Il y a la possibilité de connaître les prochaines rencontres organisées. On peut aussi faire une recherche de terrain ou de joueur, beaucoup d'informations sont disponibles.

Aucune information n'est inscrite sur le site sans au préalable avoir été validée soit par elle, soit par Rodrigue OCTOBRE. Cela dans l'unique but d'éviter tout dérapage.

Il y a aussi possibilité de connaître les différents tournois (3x3, 5x5 et même tournois de clubs). La rubrique "Wanted" permet de faire des recherches approfondies sur un joueur, beaucoup d'informations sont disponibles.

Frédéric JUGNET souhaite qu'une information sur ce site soit faite aux Comités Départementaux et aux Liges Régionales, au travers d'un visuel.

5. La DIC : Stratégie et évolution de la Boutique

- Présentation de la structure :

Daniel SIBOT rappelle qu'il s'agit d'une association loi 1901, créée en 1989, son but étant de diffuser et de promouvoir le basket par tous les moyens. Le chiffre d'affaires de la Boutique est relativement important. La DIC est liée à la FFBB par une convention.

- Présentation du nouveau Directeur :

Julien MATHONNIERE se présente aux membres du Comité Directeur. Il est arrivé dans ses nouvelles fonctions le 1^{er} Février 2005 et est autonome depuis le 1^{er} Mars, après un mois de transition avec Benoît MENARD. Il explique qu'il est titulaire d'un DESS Management du Sport et a eu plusieurs expériences en tant que stagiaire au sein de la FFBB, et notamment avec Frank GUYON à la Boutique (2 mois), ainsi qu'à FBO (6 mois).

Il expose ensuite les objectifs 2005 qu'il compte privilégier, en collaboration avec Daniel SIBOT :

- Equilibre des comptes
- Respect de la convention
- Développer une boutique plus proche des licenciés et des Associations
- La gestion des stocks plus fiable et plus rigoureuse
- Réduire le nombre des produits et proposer des gammes plus proches des clubs
- Mise en place de boutiques décentralisées.

Bernard GAVA souhaite savoir s'il y aura des produits "mini-basket".

Julien MATHONNIERE lui précise qu'une étude est en cours et qu'il est possible de se rencontrer pour en parler.

6. Présentation des dernières négociations au COSMOS et avancée des travaux

Philippe GASNIER commente le document distribué aux membres.

La convention n'aboutira certainement pas avant l'été, ce n'est encore qu'au stade de la négociation. On ne sait d'ailleurs pas quand cette convention collective sera étendue.

Philippe GASNIER précise que le site Internet du COSMOS se trouve très bien renseigné et est mis à jour régulièrement.

L'objectif est de savoir s'il est possible de mettre en place une section fédérale, qui est en fait un regroupement des employeurs basket.

Yvan MAININI propose à Philippe GASNIER de contacter les Présidents des clubs de la Ligue Féminine ainsi que ceux de la Nationale 1, pour leur proposer d'adhérer au mouvement.

Philippe GASNIER précise que le budget de fonctionnement de l'association demandé serait principalement réservé à l'organisation de réunion de travail dans les zones ou les Ligues.

Frédéric JUGNET se pose la question de savoir qui assurera la formation des structures employeurs et pense que ce n'est pas du devoir de l'association des employeurs. Philippe GASNIER lui précise que c'est plus la fonction de la section COSMOS.

Une discussion s'instaure.

Yvan MAININI pense que l'intérêt est de voir rapidement aboutir cette Convention Collective des Métiers du Sport.

Thierry BALESTRIERE pense nécessaire de bien décliner le produit et bien expliquer les choses, afin que l'idée soit bien comprise.

Réunion du Samedi 5 Mars 2005 à Paris – 9h

7. Modifications réglementaires

- *Règlement des barrages et descentes en NM1.*

Marie-Noëlle SERVAGE explique le tableau distribué aux membres et les différents cas de figure qui s'y trouvent. Le règlement se fera en fonction de l'hypothèse retenue.

Jean-Marc JEHANNO pense que l'hypothèse 2 est risquée, surtout si la LNB prend la décision de réduire ses effectifs.

Une discussion s'instaure.

Marie-Noëlle SERVAGE propose donc pour cette saison de déplacer les descentes et les barrages d'une place. Les repêchages se feront en fonction du classement de la saison régulière en cours. L'hypothèse 2 est donc retenue.

Accord du Comité Directeur.

- Repêchage des Equipes NM3.

Marie-Noëlle SERVAGE propose les modifications règlementaires suivantes :

Article 5 : "En cas de plusieurs équipes descendantes composées de joueurs espoirs des Centres de Formation agréés Pro B, la Commission Sportive, après accord du Bureau Fédéral, déterminera les règles applicables à l'ordre de priorité".

Remplacer par : "En cas de plusieurs équipes descendantes composées de joueurs espoirs des Centres de Formation agréés Pro B, l'ordre de priorité pour le repêchage éventuel sera déterminé :

1. Place au classement,
2. En cas d'égalité, par le nombre de points obtenus au classement,
3. En cas d'égalité du nombre de points, par le quotient général."

Une discussion s'instaure

Accord du Comité Directeur.

- Coupe de France Seniors Masculine Robert Busnel.

Article 9 : "Les équipes participent à la Coupe de France dans les conditions et avec les licences admises dans la division où est engagée l'équipe première du groupement sportif".

compléter par : "à l'exception du nombre de joueurs qui pourra être porté à 12 sur la feuille de marque".

Accord du Comité Directeur.

- Billetterie Coupe de France Seniors Masculine Robert Busnel.

Article 17.1 devient : "Le système de billetterie d'entrées et invitations sera fourni par la Fédération. Un imprimé de demande de renseignements sur la salle et les tarifs est envoyé au groupement sportif organisateur qui devra être retourné **24 heures après la réception du bon de commande délivré par la FFBB**. En cas de retard, une amende de 80 € sera infligée au groupement sportif fautif".

Accord du Comité Directeur.

- Coupe de France Seniors Féminine Joe Jaunay.

Article 7.3 : "La Commission Sportive Fédérale se réserve toutefois le droit de modifier les horaires officiels ci-dessus dans les cas de force majeure (plusieurs rencontres officielles à une même heure ou conditions particulières de déplacement de l'équipe visiteuse)".

Remplacer par : "La Commission Sportive Fédérale se réserve toutefois le droit de modifier les horaires officiels ci-dessus dans les cas de motif légitime (plusieurs rencontres officielles à une même heure ou conditions particulières de déplacement de l'équipe visiteuse, rencontre de Coupe d'Europe à domicile ou à l'étranger...)".

Alain SERRI propose de rajouter à la fin de la liste des exemples une virgule et des points de suspension, pour rendre cette liste non exhaustive.

Accord du Comité Directeur.

- Règlement Sportif Championnat de France (règles de participation et inscription sur la feuille) : participation aux rencontres.

Article 13 – Qualification et licence (Février 2000) : "1. Pour prendre part aux rencontres de championnats ou de Coupes de France, tous les joueurs doivent être licenciés et être régulièrement qualifiés pour leur groupement sportif, conformément aux règles de participation de la saison en cours".

Compléter par : "La totalité des licenciés inscrits sur la feuille de marque doit respecter les règles de participation de la compétition concernée". (en cas où il est autorisé 4 M dans la compétition : 4 M maximum sur la feuille de marque).

Une discussion s'instaure.

Accord du Comité Directeur.

- Règlement Sportif NM1 (changement de joueur étranger)

Article 9 : "... b) il est possible de changer 2 fois de joueurs étrangers sous réserve qu'il soit qualifié avant le 10^{ème} tour retour du Championnat".

Compléter par : "A ce titre, et par dérogation de l'Article 424 des Règlements Généraux, le joueur étranger pourra obtenir une licence à la fin de la période exceptionnelle jusqu'au 12^{ème} tour retour du Championnat".

Accord du Comité Directeur.

- Fautes techniques et disqualifiantes sans rapport : cumul national.

Marie-Noëlle SERVAGE rappelle le fonctionnement actuel et donne les statistiques recueillies sur FBI :

- Chaque instance gère les fautes techniques et disqualifiantes.
- Le niveau et le type de compétition sont indépendants d'une instance à l'autre et au sein de la même instance.

Statistiques au 18 Février 2005 :

- Nombre total de fautes techniques et disqualifiantes : 9 492
- Nombre de joueurs concernés : 7 432
- Nombre de joueurs cumulant des fautes sur plusieurs entités : 75
- Nombre de joueurs ayant au moins 3 fautes cumulées : 38

Elle précise que pour la mise en place d'une procédure de cumul national, il faut que toutes les instances utilisent FBI et saisissent les fautes techniques et disqualifiantes sur le système dès le début de la saison prochaine. Une adaptation du système informatique, sera nécessaire afin de faciliter la saisie et de mettre en place un système d'alerte à l'intention de l'instance chargée de sanctionner. Il faut également modifier les Règlements Généraux, article 613, ainsi que les règlements des Ligues et Comités.

Un débat s'instaure.

Marie-Noëlle SERVAGE souhaite qu'une démonstration soit réalisée sur un stand du Forum lors de l'Assemblée Générale de Bourg en Bresse, et que les Ligues et les Comités soient rapidement informés de la mise en place de la procédure.

Michel CHATEAU pense que cette mise en place risque de poser des problèmes aux petites entités.

Claude AUTHIE lui précise qu'il existe des solutions très peu coûteuses via l'ADSL, et c'est très facile à mettre en place.

Alain SERRI est convaincu de l'intérêt de l'équité sportive, l'idée est bonne, mais la mise en application risque de s'avérer difficile. D'autre part, il souhaite savoir comment la Commission Sportive effectuera ses vérifications.

Marie-Noëlle SERVAGE explique que rien ne changera sur le déroulement habituel : il appartiendra aux arbitres de noter les fautes techniques au dos de la feuille de marque et aux Commissions Sportives d'effectuer les vérifications et les saisies nécessaires.

Claude AUTHIE pense que pour le bon fonctionnement du système informatique, il faut poursuivre l'étude et l'approfondir.

Un groupe de travail, composé de Claude AUTHIE et Frédéric JUGNET, est chargé de faire cette étude. Roselyne BIENVENU et Philippe COULON de faire une adaptation des Règlements.

Le Comité Directeur souhaite que dans un mois, une proposition concrète soit faite sur les trois points suivants :

- le Règlement,
- L'informatique,
- Les Procédures.

- - Etude d'un règlement identique équipe 2 en Championnat de France et qualificatif au Championnat de France et Espoirs Pro B en N3.

Roselyne BIENVENU rappelle que ce point avait déjà été abordé lors de précédents débats. Elle a fait un tour d'horizon avec les commissions concernées, et souhaite maintenant, en vue de prendre une décision, avoir l'avis des membres du Comité Directeur. Les dispositions actuelles sont rappelées.

Marie-Noëlle SERVAGE pense qu'au-delà d'une période transitoire, les règles devraient être les mêmes pour tous.

Thierry BALESTRIERE confirme que tout doit passer par la simplification des règlements en général.

Jean-Pierre de VINCENZI précise qu'il faut savoir combien de temps d'adaptation sera imparti.

Patrice ROMERO rappelle que le règlement spécifique a permis aux joueurs ESPOIRS sous contrat LNB de jouer en Championnat de France.

Pour Frédéric JUGNET, l'idée première était l'harmonisation et la simplification des règlements. Il lui semble préférable de ne pas avoir de statut particulier pour ces équipes réserves.

Yannick SUPIOT est inquiet pour l'avenir, si les clubs sont autorisés à ne plus avoir dans leur réserve une démarche différente, cela pourrait entraîner une disparition sur certains secteurs.

Jean-Yves GUINCESTRE pense que l'idée générale est liée à la notion de professionnalisme.

Une discussion s'instaure.

Roselyne BIENVENU va faire une étude suite à l'avis des membres du comité directeur reçu ce jour, et fera une nouvelle proposition plus concrète.

- - Stratégie pour les unions, pour la saison 2005/2006.

Roselyne BIENVENU explique qu'elle fait suite aux réflexions d'un petit groupe de travail. Elle pense que l'on s'égaré de l'esprit initial du texte (article 319).

Avec la collaboration de Philippe COULON, elle propose de mettre en priorité cette réflexion dans le groupe de travail "Statuts et Règlements", afin de faire une étude sur le fonctionnement et de connaître le vécu des unions réalisées.

Roselyne BIENVENU précise qu'il y a eu une modification règlementaire l'an dernier et au final, il y a eu beaucoup de refus.

Claude AUTHIE propose de supprimer la notion d'union au niveau départemental et régional non qualificatif, et privilégier les ententes afin d'éviter la disparition de certains clubs. La procédure actuelle est trop lourde.

Pour Yannick SUPIOT les unions sont les prémices des fusions, donc à court terme c'est la disparition d'un très grand nombre de licenciés.

Rémy GAUTRON précise que les unions servent à se regrouper pour « concourir » donc former des joueurs et bâtir des équipes compétitives et donc créer une démarche qualité, les ententes, quant à elles, sont là pour répondre à un problème d'effectifs. Il existe cependant des cas intermédiaires dans les départements ruraux. Il prend pour exemple son département, où il a mis en place un "Contrat Association Clubs" (CAC), pour les équipes jeunes au niveau départemental.

Une discussion s'instaure.

Les membres du Comité Directeur doivent rapidement donner un avis par écrit à Roselyne BIENVENU pour lui donner des orientations de travail.

- - Modification de 4 articles du statut de l'entraîneur.

Philippe LEGNAME explique que les articles 1.4 et 1.10 ont fait l'objet de mises à jour, par contre les articles 2.6 et 2.7 ont été complètement modifiés. L'article 1.4 a été mis à jour suite à l'application du décret du 27 août 2004.

Accord des membres du Comité Directeur sur les modifications des articles 1.4 et 1.10.

Philippe LEGNAME souhaite faire un rappel pour expliquer les modifications des articles 2.6 et 2.7 : La Commission Technique est chargée du suivi du statut de l'entraîneur et a pour mission d'adapter les règlements en fonction des demandes de la DTBN. La Direction Technique a souhaité l'organisation d'un week-end de revalidation annuel (en pré saison) par niveau de championnat et la suppression du week-end de revalidation tous les 4 ans, dans le but de donner un sens au week-end de pré saison et d'améliorer et simplifier la lisibilité du dispositif. Cette revalidation se fera par niveau de pratique et non plus par diplôme. Il est souhaitable de faire cette opération sur une seule et même date pour tous les championnats.

L'article 2.6 prévoit un sursis pour l'entraîneur qui arrivera dans une association en cours de saison, mais il devra participer au stage organisé à la mi-saison. L'article 2.7 précise que cette revalidation se fera sur un week-end tous les ans.

Jean-Pierre de VINCENZI précise qu'il est question de s'adapter, la formation actuelle est la revalidation tous les 4 ans lors d'un stage de 5 jours. Le week-end de pré saison a une durée de 24 à 48 heures et permet de créer un espace d'échange et de discussion. Cela permettra d'aboutir à une réelle formation permanente.

Ces week-ends de pré saison seront regroupés par zones et par niveaux de championnat dans chaque zone.

Jean-Yves GUINCESTRE soulève le problème des stages d'Arbitre de zone qui risque de tomber aux mêmes dates.

Une discussion s'instaure.

La Commission sportive, la DTBN et la CFAMC vont travailler en commun pour bloquer un seul et même week-end afin de mettre en place cette formation.

Un groupe de travail est mis en place, composé de Marie-Noëlle SERVAGE, Serge GERARD, Philippe LEGNAME et Jean-Pierre de VINCENZI, afin de faire une étude sur :

- Le nombre de personnes concernées
- Le nombre de lieux potentiels

Yannick SUPIOT souhaite savoir pourquoi l'entraîneur du Centre de Formation ne peut plus être l'assistant de l'entraîneur de l'équipe professionnelle.

Jean-Pierre de VINCENZI lui précise que l'entraîneur du Centre de Formation doit être à même de se concentrer uniquement sur la formation des jeunes

- - NF1 : Mise en conformité du cahier des charges / contrôle de Gestion.

André NOUAIL explique le document distribué aux membres, qui comporte en gras souligné les modifications. Il précise les modifications majeures :

- l'obligation aux équipes de NF1 d'avoir une Ecole Française de Mini Basket Labellisée.
- Comptabilité d'engagement
- Communiquer à la CCG avant le 15 avril un certain nombre de renseignements précis
- L'ensemble des contrats de travail transmis à la FFBB dans le mois qui suit la signature dudit contrat.

Bernard GAVA pense que l'Ecole Française de Mini Basket était une démarche volontaire du club, il ne faut pas la rendre obligatoire.

Serge GERARD propose plutôt d'augmenter la masse salariale des clubs qui présenteraient une Ecole Française de Mini Basket Labellisée, sans pour autant que cela soit obligatoire.

Jean-Yves GUINCESTRE pense que dans l'état actuel de la situation, il est difficile de mettre en place un médecin.

André NOUAIL informe que le cahier des charges modifié sera également transmis aux clubs de NF2 susceptibles de monter en NF1 et aux clubs de LFB susceptibles de descendre.

Il précise ensuite que les Présidents des clubs de NF1 ont reçu un courrier de demande de retour d'information. Les réponses ne sont pas nombreuses et les remarques sont plutôt négatives.

André NOUAIL apporte une dernière précision : Les 3 équipes de NF susceptibles de monter en Ligue Féminine seront invitées au Tournoi de la Fédération. Une réunion sera organisée afin de mieux leur faire connaître le fonctionnement du Basket Féminin de Haut Niveau (LFB).

Le comité Directeur refuse la proposition de rendre obligatoire l'Ecole Française de Mini basket pour les clubs de NF1.

Le restant du cahier des charges est validé par le Comité Directeur.

(En rajoutant à la fin du point D – Comptabilité d'engagement : "... un expert comptable **et/ou un commissaire aux comptes**")

- - CCG : Modification des articles 353, 354 et 359.

Serge GERARD précise qu'il s'agit des articles modifiés du cahier des charges de NF1, rebasculés dans les Règlements généraux :

- L'article 353 reprend exactement ce que doivent apporter les groupements sportifs qui désirent un encadrement de la masse salariale.
- L'article 354, il faut juste rajouter le mot "journalier", qui avait été oublié.
- L'article 359 a été rendu plus lisible.

- - Licence D, précisions réglementaires

Roselyne BIENVENU rappelle que l'idée première était de proposer une Licence D pour les dirigeants, et une Licence D+ pour la pratique détente.

Un groupe de travail s'est réuni et souhaite faire la proposition suivante :

- supprimer la licence "non joueur" et la remplacer par la licence "Dirigeant"
- réserver la licence D à la pratique détente du basket.

Une discussion s'instaure à propos des différents types de licences.

Une étude plus approfondie doit être réalisée, en prenant en compte le problème des marqueurs chronométrés.

8. Les commissions fédérales : missions.

Yvan MAININI précise qu'il recevra en rendez-vous chaque président, pour définir les missions et les fiches de mission.

9. Direction Technique Nationale : Politique de formation

Jean-Pierre de VINCENZI rappelle que la DTBN effectue un contrôle des centres de formation masculins et féminins depuis pas mal d'années. Depuis deux ans, un suivi plus poussé est effectué pour les demandes d'agrément.

Bilan pour le secteur Féminin :

Les centres de formation produisent depuis des années des joueurs et joueuses de haut niveau et des internationaux(les). Ce n'est plus vraiment le cas dans le secteur féminin à ce jour.

Jean-Pierre de VINCENZI précise que l'important est de savoir comment renouveler l'élite dans les années à venir.

Les Présidents des clubs de la Ligue féminine pensent que faire de la formation profite plus aux autres divisions qu'à la leur. Il considère que le coût est trop important. Il en résulte donc une chute malheureusement importante de l'investissement des clubs de la LFB dans la formation. L'Obligation est vécue comme une contrainte. Le respect du suivi médical préventif n'est pas effectué sérieusement. Le staff technique est rarement en conformité avec le statut de l'entraîneur.

Il souhaite rencontrer les Présidents de la LFB lors du Tournoi de la Fédération.

10. Dispositions Financières 2005/2006.

Rémy GAUTRON donne la situation financière actuelle :

- 78 % des produits sont réalisés.
- 65 % des charges avec des dépassements au niveau de l'affranchissement, du téléphone et des frais de stockage.

C'est donc la période de la saison où l'on enregistre un « pic » de trésorerie.

Il demande ensuite au Comité Directeur de donner délégation de signature aux Délégués de Zones et aux personnes chargées de la Trésorerie :

- Zone Nord : Christian AUGER et Alain SAVIGNY
- Zone Est : Jacques LAURENT et Bernard LAVERGNE
- Zone Centre : Philippe COULON et Daniel POULAIN
- Zone Ouest : Rémy GAUTRON et Michel CHATEAU
- Zone Sud-Est : Marie-Noëlle SERVAGE et Bernadette GIL
- Zone Sud-Ouest : Jean-Marie FLORET et Francis DEDIEU
- Zone GuyMarGua : Ginette GOTTE
- Zone Océan Indien : Jean-François BEAULIEU, Yolaine COSTES
- Zone Pacifique : Robert VAUTRIN

Il précise que pour des chèques d'un montant supérieur à 1.500,00 €, il faut apposer deux signatures.

Accord du Comité Directeur.

Rémy GAUTRON commente ensuite le document distribué aux membres sur les dispositions financières 2005/2006. Il explique la proposition de paiement globalisé des engagements et des forfaits fédéraux, pour ne pas avoir à relancer les clubs sur les matches à domicile.

Accord du Comité Directeur.

Sur proposition de la Commission Sportive, le Comité Directeur souhaite baisser à 50 € le montant du changement d'horaire en Championnat de France Jeunes.

Rémy GAUTRON expose ensuite le projet du barème de l'arbitrage.

11. Compte rendu de l'Opération Asie Solidarité.

Jean-Pierre HUNCKLER donne un rapide aperçu des différentes actions réalisées :

- Mise en place des pages "Solidarité Asie" sur le site Internet de la FFBB (actualisation en cours des pages sur la reconstruction).
- Différentes manifestations ont été mises en place par des clubs, des comités, des associations, etc ...
- Des recettes de matches de coupes de France ont été reversées,
- Dons divers,

Opérations et manifestations en préparation :

- Un tournoi organisé à Marseille le 18 Juin 2005

Lors de la réunion du 1^{er} Février 2005, le groupe de travail mis en place a proposé différentes actions, dont une serait la mise en place d'une opération Tee-shirt.

Jean-Pierre HUNCKLER souhaite connaître l'avis des membres du Comité Directeur.

Pour Philippe COULON, plusieurs Ligues et Comités se sont déjà beaucoup investis dans cette opération, il pense qu'il n'est pas opportun de rajouter une telle opération.

Thierry BALESTRIERE pense que c'est une opération difficile à mettre en place pour les Comités.

Yolaine COSTES précise que pour les DOM/TOM, les problèmes logistiques de transport risquent de rendre cette opération compliquée.

Le Comité Directeur ne souhaite pas le lancement de l'opération Tee-Shirt.

Jean-Pierre HUNCKLER rappelle qu'il est toujours à la recherche de personnes parlant la langue des pays touchés par le Tsunami, pour faciliter les contacts.

12. FBI Information sur les dates d'arrêt et de reprise du système.

Claude AUTHIE donne les informations suivantes :

- Arrêt complet du système FBI le 9 Juin 2005 à minuit.
- Reprise du système FBI (Nouvelle saison) le 28 Juin 2005 à 8h00.

Si au moment de l'arrêt du système des ligues et des comités n'ont pas effectué la bascule de saison sportive, celle-ci sera faite AUTOMATIQUEMENT lors de la réouverture du système pour la nouvelle saison.

13. Questions diverses.

Jean COMPAGNON tient particulièrement à remercier le Comité Directeur pour l'intégration des membres du Conseil d'Honneur au sein des groupes de travail de réflexion sur la Politique Générale 2005/2009.

Il donne ensuite la composition du Conseil d'Honneur :

Président délégué	Maurice CHAVINIER
Vice-Président	Raymond BAUDE
Secrétaire général	Jean COMPAGNON
Membres du Conseil	Albert CHAMINADE Elie CHAUVET Jacques DORGAMBIDE André FOUQUET Georgette GIRARDOT Jacques HUGUET Maurice MOUGIN Antoine MOLINARI
Membres du Bureau	Georgette GIRARDOT Elie CHAUVET Jacques DENIS Jacques DORGAMBIDE
Jury d'Honneur :	
Président	Raymond BAUDE
Vice-Président	Jacques DENIS
Secrétaire	Georgette GIRARDOT
Membres	Elie CHAUVET Jean COMPAGNON Jacques DORGAMBIDE
Conseiller juridique	Maurice MOUGIN

Patrice ROMERO précise qu'il trouve dommage que le Forum du site Internet de la FFBB soit utilisé pour contester des décisions des Commissions Juridiques des Ligues et des Départements.

Jean-Marc JEHANNO informe que la date libre de NM1 avait été mise en place en raison de la Semaine des AS et le 1^{er} tour de Coupe de France. Suite à certaines modifications de la FIBA et de l'ULEB, les dates de la Semaine des As ont été décalées et cette journée est donc restée libre, la modification de calendrier aurait entraîné trop de contraintes.

Claude AUTHIE informe les Présidents de Ligues et de Comités présents que s'ils rencontrent des problèmes dans l'utilisation du logiciel FBI, il faut faire remonter l'information dans les meilleurs délais.

Marie-Noëlle SERVAGE donne les grandes dates du Calendrier Sportif 2005/2006 :

- reprise du Championnat de la LNB : 9 Octobre 2005 (jusqu'au 17 Juin 2006)
- Reprise du Championnat LFB : open les 1^{er} et 2 Octobre 2005,
- Finales de Coupe de France : Bercy n'étant pas disponible, ces finales se dérouleront probablement 1 semaine plus tôt.

Concernant les finales du Trophée Coupe de France, elle précise que l'ordre des rencontres n'est pas encore déterminé.

Christian AUGER donne des précisions sur Paris 2012 :

- La mission d'évaluation sera à Paris du 9 au 12 Mars 2005.
- Les Finales Coupe de France et la Finale du Championnat de France ont été labellisées dans le cadre officiel du soutien à la candidature.
- Travail sur un projet en collaboration avec la Mairie de Paris pour transformer la partie basse des Champs Elysées en une opération "Champs Olympiques".

Yvan MAININI propose d'accorder le "Label Ecole Française de Mini Basket", pour 3 ans aux 4 clubs suivants :

- Nice Côte d'Azur Basket (CD 06 – Ligue de Côte d'Azur)
- Cavigal Nice Sports Basket (CD 06 – Ligue de Côte d'Azur)
- Avenir de Rennes (CD 35 – Ligue de Bretagne)
- FCL. Feytiat Basket (CD 87 – Ligue du Limousin)

Accord du Comité Directeur.

Françoise HUET précise qu'à cette date le Conseil Fédéral des Jeunes compte 14 membres dont 3 femmes. Elle souhaite que tous les membres de ce Conseil puissent être intégrés dans les différentes commissions fédérales.

Jacques DENEUX informe que concernant le recrutement des 6 arbitres professionnels, la CFAMC est actuellement dans la phase d'examen des candidatures.

Prochain Comité Directeur le 13 Mai 2005.